



> Conditions particulières

Promut Protection fonctionnelle

N° Sociétaire 001602/R - N° Contrat C2020-4571

Conformément à votre accord sur notre proposition n° P20201009-037 et selon les conditions générales "Promut" (PROMUT(CG_PROMUT_05(03_2020)) et de la convention assistance (PROMUT(CA_PROMUT_01(03_2020)) jointes en annexe et dont la Personne Morale Souscriptrice reconnaît avoir reçu un exemplaire.

SMACL Assurances assure :

Personne Morale Souscriptrice COMMUNE DE AUSSAC VADALLE

Adresse MAIRIE
16560 AUSSAC VADALLE

Date d'effet 12 octobre 2020

Échéance annuelle 1er janvier

Durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2026

À l'exception de la première période d'assurance qui s'étend jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle au cours de laquelle le contrat prend effet, l'année d'assurance commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Préavis de résiliation

Le contrat peut être résilié annuellement moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et de 4 mois pour l'assureur avant l'échéance annuelle.

Risques assurés

Voir tableau «État des personnes - Protection fonctionnelle»

Cotisations annuelles HT

62.80 €

Cotisations au prorata TTC

15,62 €

Indice

Fédération française du bâtiment 994,50

Seuls sont libératoires les règlements effectués auprès de SMACL Assurances.

Fait en 3 exemplaire(s) à Niort, le 21 octobre 2020.

<p>Pour la Personne Morale Souscriptrice,</p> <p>Le présent contrat est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît avoir reçu toutes informations et conseils adaptés à ses besoins.</p> <p>La personne morale, COMMUNE DE AUSSAC VADALLE, reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales, des conventions spéciales et des statuts en vigueur à la date d'émission de la proposition d'assurance, joints en annexe et consultables sur le site http://www.smacl.fr/contrats-d-assurance ou adressés sur demande par un conseiller SMACL Assurances.</p> <p>Fait à _____, le ____ / ____ / ____</p> <p style="text-align: center;">(Signature et Cachet)</p>	<p>Pour SMACL Assurances,</p>  <p>Grégory GIRAUD</p>
---	---

Pour toute réclamation, par principe, la personne morale souscriptrice ou l'assuré s'adresse à son interlocuteur habituel SMACL Assurances.

SMACL Assurances s'engage à accuser réception de la réclamation dans les **10 (dix) jours** ouvrables à compter de sa réception.

Si la réclamation n'a pas reçu une réponse satisfaisante, elle peut alors être adressée par courrier à :

- **SMACL Assurances, Direction Marchés**, 141, avenue Salvador Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat ;

- **SMACL Assurances, Direction Indemnisations**, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre ;

Si l'objet de la réclamation de la personne morale souscriptrice persiste, cette dernière peut ensuite saisir :

- **le Comité de Conciliation Amiable de SMACL Assurances** à l'adresse suivante : SMACL Assurances, Secrétariat Général, 20 rue d'Athènes, 75009 PARIS ou Secretariat-general@smacl.fr.

Les modalités complémentaires de traitement des réclamations sont disponibles sur le site internet smacl.fr.

Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de **2 (deux) mois** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses sociétaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

Sommaire

1. Objet du contrat	4
2. Étendue et montants des garanties	5
3. État des personnes – Protection fonctionnelle	6
4. Services inclus	7

1. Objet du contrat

SMACL Assurances prend en charge dans la limite des garanties prévues au contrat, les dépenses liées à vos obligations de protection fonctionnelle, impliquant l'une des personnes désignées à l' "État des personnes – Protection fonctionnelle".

La prise en charge des honoraires s'effectue par ailleurs dans la limite des sommes prévues par le tableau des plafonds contractuels de prise en charge des honoraires annexé.

2. Étendue et montants des garanties

2.1. Responsabilités

La garantie s'exerce, tous dommages confondus, à concurrence de non indexés par sinistre et par année d'assurance sans pouvoir excéder les sous-limitations suivantes :

Garanties	Montants (1)
Frais d'indemnisation	200 000 €
Condamnations civiles	2 000 000 €

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

2.2. Protection

Garanties	Montants (1)
Information juridique	Selon convention
Protection juridique	75 000 €
Frais de protection	20 000 €
Reconstitution d'image	5 500 €

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

2.3. Assistance

Garanties	Montants (1)
Assistance psychologique	Selon convention

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

3. État des personnes – Protection fonctionnelle

Pour information : les cotisations, figurant ci-dessous, sont exprimées annuellement sauf pour les risques temporaires pour lesquels la cotisation est exprimée pour la période considérée.

3.1. Sans franchise

Pour tout sinistre il ne sera fait application d'aucune franchise.

N°	Désignation	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles (garanties optionnelles incluses)		Cotisations au prorata (garanties optionnelles incluses)		Garanties optionnelles par risque		
				HT	TTC	HT	TTC	Nature	Montants	Franchises
1	6 Agents	12/10/2020		16,05 €	18,04 €	3,55 €	3,97 €			
2	15 Elus	12/10/2020		46,75 €	52,47 €	10,37 €	11,65 €			
TOTAL				62,80 €	70,51 €	13,92 €	15,62 €			

Les cotisations HT seront indexées à chaque échéance annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence déterminé aux conditions particulières.

Les cotisations TTC intègrent les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date de l'opération.

4. Services inclus

4.1. Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD

SMACL Assurances met gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé de réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur www.smacl.fr. Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

4.2. Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique par des analyses de jurisprudence et par une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

4.3. Outil d'aide à la rédaction du document unique

SMACL Assurances met à votre disposition un progiciel de nouvelle génération d'aide à l'élaboration du document unique destiné à l'évaluation des risques professionnels, paramétré aux besoins des personnes morales. Simple d'utilisation, souple et personnalisable, cet outil vous permet d'évaluer efficacement vos risques professionnels et vous donne les moyens de définir les priorités d'action de prévention à mener.

4.4. Alertes risques météo

Dès la souscription du présent contrat et jusqu'à son terme, un service d'alerte météorologique est offert 24h sur 24, 7 jours sur 7, à la **commune** sociétaire. Celle-ci est informée via son adresse mail de tous les phénomènes climatiques d'importance identifiés par les experts de Predict-Services sur la base des données de Météo France et susceptibles d'impacter le territoire communal. Cette alerte identifie la nature et l'ampleur du phénomène. Elle rend accessible une cartographie précise des risques et permet l'anticipation des mesures de protection des biens et des personnes.

Pour en savoir plus, contactez-nous sur : predict@smacl.fr

Protection juridique - Juripacte - Promut

TABLEAU DE PLAFONDS CONTRACTUELS DE PRISE EN CHARGE

Ces montants exprimés en euros TTC (TVA en vigueur au jour de l'application du tableau) constituent la limite de notre prise en charge de SMACL Assurances, par type de procédure, et ce même en cas de pluralité ou de changement d'avocat.

Procédures		Montants en euros TTC (montants non indexés)
1. Procédures administratives		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal Administratif	2 000 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour administrative d'appel	2 000 €
Cassation : Conseil d'État	• Étude de dossier (consultation d'avocat au Conseil d'État)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant le Conseil d'État	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort devant le Conseil d'État	1 000 €

2. Procédures civiles		
Première instance	• Référé	800 €
	• Tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection	1 200 €
	• Tribunal judiciaire (hors tribunal de proximité, juge des contentieux et de la protection)	2 000 €
	• Contentieux de la sécurité sociale et contentieux de l'incapacité	1 000 €
	• Tribunal de commerce	800 €
	• Conseil des Prud'hommes - Conciliation - Jugement - Départition	350 € 750 € 350 €
Appel	• Référé	800 €
	• Cour d'Appel	2 000 €
Cour de Cassation	• Étude de dossier (consultation d'avocat à la Cour de Cassation)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
	• Pourvoi contre une ordonnance de référé rendue en dernier ressort	1 000 €

3. Procédures pénales

Assistance pénale	• Audition par les services de police	350 €
	• Assistance garde à vue	500 €
	• Instruction (avec la rédaction impérative d'un compte rendu à SMACL Assurances)	800 €
	• Statut de témoin assisté	800 €
Démarches au Parquet / Communication d'un procès-verbal		100 €
Rédaction d'une plainte avec constitution de partie civile		300 €
Citation directe		1 200 €
Procédures alternatives	• Composition pénale / Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	500 €
Première instance	• Tribunal pour enfants	800 €
	• Tribunal de police	1 200 €
	• Tribunal correctionnel - hors mise en examen - avec mise en examen - avec constitution de partie civile - renvoi sur intérêts civils	1 500 € 3 800 € 1 000 € 800 €
	• Cour criminelle / Cour d'assises	1 600 €(par jour dans la limite de 6 400 €par procédure)
Appel	• Cour d'appel (chambre correctionnelle)	2 000 €
	• Cour d'assises d'appel	2 000 €(par jour dans la limite de 8 000 €par procédure)
Cour de cassation	• Étude de dossier (consultation d'avocat près la Cour de Cassation)	3 000 €
	• Pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation	2 500 €
Juridiction européenne		1 500 €

4. Procédures d'exécution

Juge de l'exécution		800 €
Frais d'huissiers	• Assignation, signification • Démarches d'exécution	Dans la limite des textes régissant la profession 350 €

5. Autres procédures

Audition par la Chambre Régionale des Comptes		350 €
Honoraires et frais des experts judiciaires et sapiteurs		3 000 €
Assistance à expertise judiciaire (rémunération forfaitaire sur la base d'1/2 journée et comprenant la rédaction de dires)		300 € (par vacation dans la limite de 3 000 €)
Commissions	• Commission d'Indemnisation et d'aide aux Victimes d'Infractions	800 €
	• Autre commission	350 €
Médiation (pénale, civile, administrative)		600 €
Frais du médiateur		400 €
Arbitrage		600 €
Budget amiable (y compris transaction, conciliation, recours gracieux, recours préalable) Expertise amiable (hors construction)		750 €
Expertise amiable construction		1 500 €
Indemnités kilométriques (0,40 €/km) et frais de déplacement hors carburant (billet de train, billet d'avion, hôtel, frais de parking, taxi, autoroute...) suivants justificatifs		500 €

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais d'envoi, de téléphone, de photocopies...) sont inclus dans l'honoraire remboursé. Les honoraires de résultat (honoraires convenus avec l'avocat, fixés en fonction du résultat obtenu ou espéré, du service rendu ou des démarches engagées) ne sont pas pris en charge.